B A F A

Brevet d'Aptitude aux Fonctions d'Animateur

Vous avez **entre 16 et 25 ans** et vous souhaitez débuter une formation aux fonctions d'animateur au service des enfants ?

La Communauté de Communes VEXIN VAL DE SEINE (commission Enfance Jeunesse)

a décidé d'aider financièrement tout stagiaire domicilié dans l'une

des 26 communes de la communauté à hauteur de :

- **100 € pour la session de formation générale**
- **300 € pour la session d'approfondissement**

COMMENT FAIRE POUR BÉNÉFICIER DE CETTE AIDE ?

- S'inscrire administrativement sur le site : **jeunes.gouv.fr/-BAFA-BAFD-**
- Informer la Communauté de communes VEXIN VAL DE SEINE de votre intention de formation en complétant la fiche d'inscription et en signant la charte d'engagement : envoi par courrier électronique à **plassart.lucie@vexinvaldeseine.fr** ou par courrier adressé à :

Communauté de communes Vexin Val de Seine

Formation BAFA

12 Rue des Frères Montgolfier

95420 MAGNY EN VEXIN

Après étude de votre demande et en fonction des crédits alloués à cette aide, vous serez informé de la suite donnée et pourrez ensuite vous inscrire auprès du centre de formation de votre choix.